



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



150^e Assemblée de l'UIP

Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Assemblée
Point 3

A/150/3-Inf.1
6 février 2025

Note d'orientation pour le débat général

L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale

Le développement social est l'un des trois piliers interdépendants du développement durable, aux côtés du développement économique et de la protection de l'environnement. Il s'agit du processus qui consiste à améliorer le bien-être de chaque individu au sein de la société afin qu'il puisse réaliser son plein potentiel dans le cadre d'une communauté de valeurs partagées. Il vise à construire une société équitable, inclusive et juste, en veillant à ce que tous les individus aient un accès égal aux opportunités, aux droits et aux ressources. En résumé, le développement social consiste à placer le bien-être des personnes au centre du développement durable.

À la fin du XX^e siècle, cette vision du développement social centrée sur la personne a été réaffirmée de façon solennelle par la [Déclaration de Copenhague sur le développement social](#) de 1995, puis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD). Il a été régulièrement réaffirmé qu'aucun des ODD ne peut être atteint sans remédier aux inégalités structurelles et sans répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et marginalisées. Si le projet du développement social n'a guère changé avec le temps, le contexte, lui, a considérablement évolué.

Tout d'abord, on a assisté ces trois dernières décennies à une nouvelle vague de mondialisation et à la libéralisation concomitante des règles du commerce et du marché, ce qui a entraîné de graves déséquilibres économiques dans et entre les pays. La financiarisation s'est développée de façon exponentielle en remplaçant des pans entiers de l'économie réelle et en favorisant les gains spéculatifs à court terme au détriment de l'investissement productif à long terme. Dans de nombreux secteurs, y compris le secteur social, le rôle protecteur des pouvoirs publics a été réduit au profit des règles du marché. L'État-providence de l'après-guerre (le cas échéant) a été affaibli par l'austérité budgétaire et la privatisation des biens publics. Une nouvelle ère de développement technologique, tirée par la transformation numérique et, plus récemment, par l'intelligence artificielle, a émergé et porte l'ensemble de la société vers un individualisme accru. Les inégalités de revenus, souvent fondées sur le sexe, de même que les inégalités de richesses se sont fortement creusées dans et entre les pays, permettant ainsi à un groupe relativement restreint de personnes de posséder la majorité des ressources productives mondiales. Le travail, même lorsqu'il est abondant, est devenu plus précaire, avec des salaires réels qui augmentent beaucoup moins que le rendement des investissements. Ces phénomènes se développent en même temps que s'accroissent les effets des changements climatiques, lesquels entravent encore davantage le développement social.

F

#IPU150

En 2021, le Secrétaire général de l'ONU soulignait, dans son rapport intitulé [Notre programme commun](#), que ce dont le monde a le plus besoin à l'heure actuelle, c'est d'un nouveau contrat social, fondé sur les droits de l'homme, entre les peuples et leurs gouvernements et au sein de la communauté internationale dans son ensemble. Comme il le suggère, ce nouveau contrat social devrait comprendre des protections sociales universelles comme les soins de santé et une sécurité élémentaire de revenu, un logement adéquat, l'éducation et un travail décent pour tous. Il devrait également se fixer pour objectif d'accroître sensiblement la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux prises de décision à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il devrait en outre "mesurer et valoriser ce qui est important pour les individus et pour la planète", notamment en utilisant de nouveaux outils de mesure en remplacement du produit intérieur brut en tant que principal indicateur de progrès. Il nous faut un nouveau contrat social afin de promouvoir plus de justice et de solidarité en tant que moyen important d'alimenter le dialogue social et de cimenter les sociétés. La Coalition mondiale pour la justice sociale établie par l'Organisation internationale du Travail constitue un modèle potentiel en la matière.

Le [deuxième Sommet mondial pour le développement social](#), qui se tiendra en novembre 2025 au Qatar, sera l'occasion de faire le point sur les progrès et les reculs enregistrés dans le domaine du développement social depuis le premier Sommet historique de 1995 et de fixer le cap pour l'avenir. En tant qu'institutions représentant les peuples, les parlements ont un rôle clé à jouer dans ce processus et dans la réalisation du développement social et de la justice pour tous.

Le débat général de la 150^e Assemblée de l'UIP sera placé sous le thème ***L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*** et sera donc l'occasion d'examiner les points suivants :

- Éradication de la pauvreté :
 - l'accès universel aux services essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation et le logement,
 - la protection sociale pour tous, à commencer par les populations les plus vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants,
 - la fiscalité progressive et autres politiques fiscales qui permettent de réduire les inégalités,
 - la création d'un environnement économique davantage favorable aux petites et moyennes entreprises,
 - l'accès accru au financement privé pour les investissements productifs, notamment le microcrédit.

- Travail décent et productif :
 - les salaires et conditions de travail équitables,
 - le respect des droits des travailleurs,
 - l'entrepreneuriat, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés,
 - le passage du travail informel au travail formel,
 - le soutien à l'économie sociale et solidaire, notamment aux coopératives, aux entreprises sociales et aux sociétés de secours mutuel.

- Inclusion sociale :
 - l'adoption de lois anti-discrimination pour promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'éducation, l'emploi et l'accès aux services publics,
 - l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société,
 - l'accès généralisé à la transformation numérique et au développement technologique
 - le soutien à la famille,
 - la participation accrue des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires aux prises de décision à tous les niveaux.

En plus des points ci-dessus, les parlementaires participant au débat général pourraient souhaiter réfléchir aux questions suivantes :

- Quelles devraient être les principales caractéristiques du nouveau contrat social pour l'humanité ?
- Comment les personnes – par opposition aux marchés, à la finance et à la technologie – peuvent-elles reprendre le contrôle du développement social et donner la priorité aux besoins des populations ?
- Quelles réformes doivent être apportées à l'économie mondiale pour soutenir le développement social ?
- Comment penser différemment la croissance économique face à la montée des préoccupations sociales et environnementales ?
- À quels nouveaux engagements le deuxième Sommet mondial pour le développement social devrait-il aboutir ?